



FICHE COMPLETE ET INSCRIPTION

Brevet Professionnel JEPS Activités Aquatiques et de la Natation Pour les titulaires du BF2 FFN ou MSN, du BNSSA, et d'un « Pass'compétition »

Année 2024-2025

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PRESENTATION ET ORGANISATION

Objectifs

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN). Diplôme d'État homologué de niveau IV (BAC...)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 28573
2. Code CPF : 241333
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : [Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »](#)

METIER VISE

Exercer la profession de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Les titulaires du BPJEPSAAN interviennent au sein de différentes structures (piscines municipales, piscines privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs, ...) qui l'emploient pour assurer les missions d'un Maître-Nageur Sauveteur :

1. Gérer un poste de secours.
2. Assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air.
3. Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
4. Conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques.
5. Conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire
6. Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement.
7. Participer au fonctionnement de la structure.

Publics et prérequis

1-Exigences préalables à l'entrée en formation

2-Tests d'Exigences Préalables

3-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
3. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
4. Présenter un certificat médical de non contre-indication :
 1. à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ;
 2. à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation pour ceux et celles qui y sont soumis-es.
5. Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests et de l'inscription en formation, est établi conformément au modèle joint au dossier de candidature (voir ci-dessous).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

6. Posséder le BNSSA et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
7. Posséder le Brevet Fédéral 2^{ème} degré de la FFN ou le Moniteur sportif de Natation, et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
8. Posséder un Pass'compétition de la FFN

2- TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont validés car il faut être titulaire d'un Pass'compétition de la FFN pour s'inscrire à la formation

3- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les capacités recherchées

Les épreuves permettent la sélection des candidats à l'entrée en formation (gestion des effectifs). Les modalités envisagées visent à :

- Repérer les candidats susceptibles de suivre la formation et de la valider
- Repérer des candidats motivés et organisés (disponibles, en recherche de prise en charge financière...)

En fonction du nombre de personnes inscrites à la formation et de l'étude des profils des candidats suite à la réception des dossiers d'inscription, l'équipe pédagogique jugera de la nécessité ou de non de mettre en place des épreuves pour sélectionner les candidats.

Les modalités et les opérations conduites par le candidat

➤ Epreuve pratique

Réaliser un 200 4 Nages d'après le règlement FINA. Pas de temps éliminatoire.

➤ Epreuve écrite

A partir d'un texte ou d'une question ouverte

- Prise en compte de l'orthographe
- Prise en compte de la construction et de la présentation du texte proposé (syntaxe)
- Prise en compte de la compréhension

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- analyser et sélectionner les informations
- synthétiser les informations et organiser sa pensée
- retranscrire d'une manière ordonnée et cohérente
- s'exprimer correctement par écrit

➤ Epreuve orale

A partir d'un document personnel rédigé en traitement de texte et respectant le plan demandé, **basé sur les expériences vécues et exposant les motivations et le projet personnel.**

Le document comprend :

- **un curriculum vitae**
- **une présentation des expériences**
 - la présentation des expériences de pratique sportive personnelle.
 - la présentation des expériences d'animation et d'encadrement.
- **une présentation du projet professionnel**
 - la connaissance du métier envisagé (missions, rythme de travail, contraintes ...) s'appuyant sur une interview réalisée auprès d'un professionnel du secteur des activités aquatiques et de la natation.
 - les motivations à s'engager dans ce secteur professionnel.
- **une présentation du projet de formation**
 - la connaissance du cursus, ainsi que l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques et financements, etc.)
 - Les photocopies des diplômes, des différentes attestations ou articles de presse figurent en annexe du document.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- respecter le plan proposé et mettre en forme le document
- se présenter et prendre la parole de façon adaptée
- analyser les expériences
- connaître l'activité et son environnement
- formuler un projet et prévoir sa réalisation

4- POSITIONNEMENT :

Le positionnement va permettre de situer les acquis de chaque stagiaire, concernant la connaissance du milieu professionnel, les compétences techniques et pédagogiques, au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation pourra être proposé au stagiaire, avec, un allègement de contenus de formations et le passage d'épreuves certificatives anticipées. Elles auront lieu après le début de formation. Ce parcours individualisé sera négocié avec le stagiaire qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date : 29 novembre 2024

Durée : 1 jour

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Modalités d'organisation du positionnement
- Présentation du calendrier de formation en centre et en structure d'accueil
- Présentation de la formation en centre
- Présentation des moyens pédagogiques à disposition
- Placement des stagiaires dans les structures et présentation des modalités d'alternance, ainsi que du suivi et accompagnement des tuteurs
- Présentation des modalités de la certification

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue d'un plan individuel de formation

Entretien d'évaluation des compétences acquises antérieurement

Lors de l'inscription, les candidats auront transmis un dossier retraçant leurs parcours et support à l'épreuve d'entretien des tests de sélection.

- L'identité du stagiaire
- Parcours scolaire/universitaire
- Expériences professionnelles dans le champ des APS et plus précisément des activités aquatiques

Cet entretien de positionnement complétera ce premier entretien et sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du P.I.F au cours duquel l'équipe pédagogique propose éventuellement un allègement de formation.

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au stagiaire qui acceptera ou non l'offre de formation. Après acceptation par le stagiaire de cet allègement, il sera intégré, identifié dans le livret de formation.

Tous les inscrits sont titulaires du Brevet Fédéral 2^{ème} degré de la FFN. Par conséquent les UC 1-2-3 seront dispensées pour tous les candidats.

Contenus de la formation

LES CONTENUS

Cette formation, qui ne comportera que l'UC4 du BPJEPS AAN, vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Préparer votre métier

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignement des différentes nages
2. Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades
3. Être capable d'assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air
4. Être capable de gérer un poste de secours

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, 1 unité capitalisable de la formation avec les contenus suivants :

UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

1. Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation
2. Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation
3. Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation

Organisation de la formation

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°20075HABBP40003) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 30/11/2024 au 30/06/2025	7 mois	Le 29/10/2024	Validés	28/11/2024	29/11/2024

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 2 décembre 2024 au 30 juin 2025 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La formation est construite autour d'un rythme alternant des de formation en Centre le week-end et des jours de formation en entreprise (la semaine et/ou le week-end)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	167 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	77 Heures
	En structure	90 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.	77	0	90
Total général	77 heures	0 heure	90 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier en annexe

HORAIRES DE FORMATION

- En centre de formation :
Face à face pédagogique : 8h30-12h / 13h30-17h (samedi et dimanche) soit 14 heures
- En Entreprise : 7 heures en moyenne réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Ile-de-France, 163 Bld Mortier 75020 Paris

Centres aquatiques pédagogiques

Les piscines partenaires de l'ERFAN

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans deux types de structures différents :

- L'une dite « classique » : piscine de collectivité territoriale ou privée mettant en place toutes les activités du champ des Activités Aquatiques et de la Natation nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le diplôme.
- L'autre peut être une structure club agréée Fédération française de Natation, notamment pour préparer l'épreuve du 100 4 Nages..

Si l'une ou l'autre des structures ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Modalités pédagogiques et de suivi

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRDJSCS

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider l'Unité Capitalisable manquante du diplôme, cette UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRJSCS et les représentants socio-professionnels.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
UC4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démonstration d'aisance aquatique. Le candidat réalise un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés avec départ plongé et en moins de 1 minute et 50 secondes. 2. Mise en situation complète d'une action de secours 3. Écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52
 Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr
 Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Equivalences, suites de parcours et passerelles

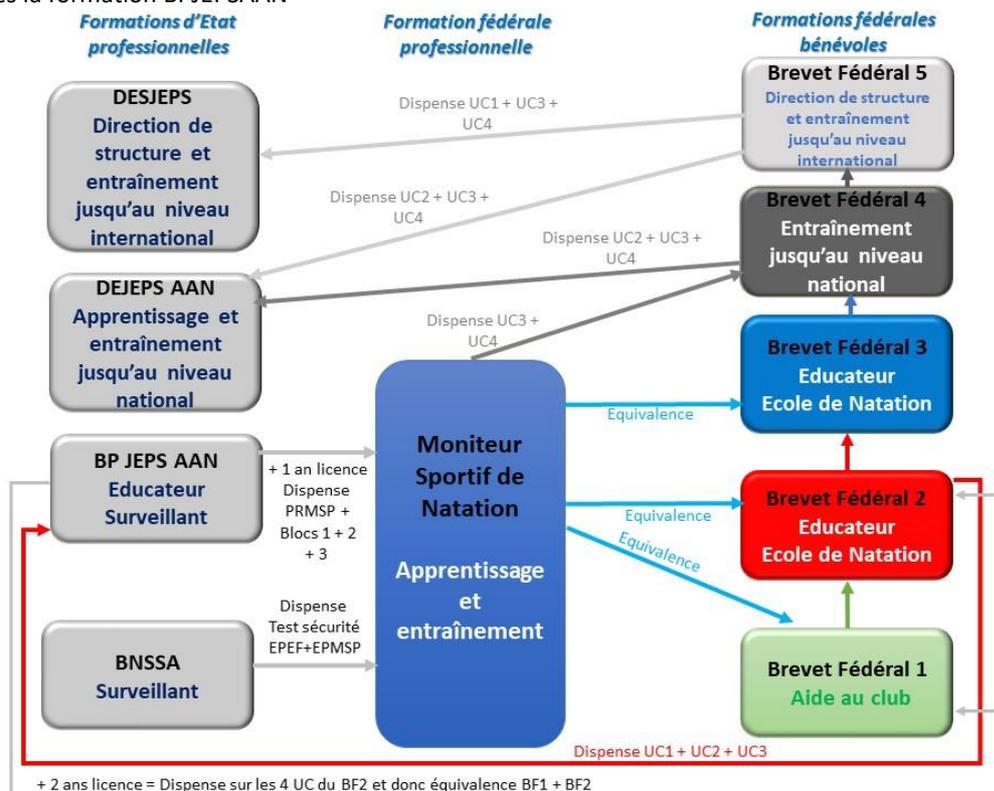
EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation".

	Dispense des EPMSP*	UC 1	UC 2	UC 3 Mention activités aquatiques de la natation	UC 4 Mention activités aquatiques de la natation
BPJEPS toutes spécialités	X	X	X		
BEESAN*		X	X	X	X
BPJEPS spécialité "activités aquatiques" assorti du certificat de spécialisation "sauvetage et sécurité en milieu aquatique"		X	X	X	X
BPJEPS spécialité "activités aquatiques"	X	X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle au cours des 5 dernières années		X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*	X				
BF* 2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF *2 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF *3 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF *3 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)		X	X		
UC5+UC6+UC8 +UC10 du BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" (BPJEPS en 10UC)				X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" (AAN) (BPJEPS en 10UC)					X

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BPJEPSAAN



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire d'un titre de Maitre-Nageur Sauveteur est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice). Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRJSCS qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

Tarifs et financements

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BP JEPS AAN Parcours complet	1570 € Soit € /h	1500 €	----	70 €	1570 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail erfan@lif-natation.fr
2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/56

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement

Contacts

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : erfan@lif-natation.fr

Référents

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER et Christine GRANAL

Référent technique et pédagogique : Jérôme CHASTAGNER

Indicateurs de résultat

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle
		UC4			
Session 2021-2022	10	100	0	10	100
Session 2022-2023	14	100	0		100
Session 2023-2024	9	100	0		100

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports
Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation
Pour les titulaires du Brevet Fédéral 2^{ème} degré FFN ou du Moniteur Sportif de Natation et du BNSSA

Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <https://forms.office.com/e/pw0uKjANxW>

Fiche Administrative

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier à envoyer par mail à erfan@lif-natation.fr

- Le présent dossier de candidature complété (annexes financières comprises)
- Le certificat médical datant de moins de 3 mois à la date limite d'inscription (modèle joint)
- Un chèque de 70 € correspondant aux frais administratifs d'inscription à l'ordre de « ERFAN Ile-de-France » (non remboursé en cas d'annulation d'inscription après la date limite d'inscription)
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Deux photos d'identité récentes
- Pour les français de moins de 25 ans, le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou le cas échéant, l'autorisation de report.
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.
- L'attestation A4 de la sécurité sociale (pas de copie de carte vitale)
- Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre employeur ou un organisme financeur prend en charge les frais pédagogiques)
- Un document de présentation personnel comprenant :
 - Un curriculum vitae
 - Une présentation des expériences (de pratique sportive personnelle, d'animation, d'encadrement)
 - Une présentation du projet professionnel
 - Une présentation du projet de formation (connaissance du cursus ainsi que de l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques et financements.)

Les diplômes ou attestations

- Copie du Brevet Fédéral 2 FFN ou Moniteur Sportif de Natation
- Copie d'autres diplômes mentionnés dans la partie « qualification sportive »
- Copie du diplôme B.N.S.S.A. et de sa révision (si nécessaire)
- Copie du diplôme PSE1 ou autres titres admis en équivalence (AFPCSAM, CFAPSE, PSE2, BNSR ...)
- Copie de l'attestation de formation continue annuelle du PSE1
- Autres diplômes mentionnés dans vos cursus

Cadre réservé à l'E.R.F.A.N.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Votre déclaration du statut de stagiaire

En application des articles L.212-1, L.212-11 et R.212-85 à R.212-87 du code du sport, relatifs à l'obligation de déclaration d'activité, toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) auprès du service du casier judiciaire national, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale.

ÉTAT CIVIL

Madame Monsieur

Je soussigné(e) Nom _____ Prénoms _____

Nom de naissance _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Département _____ Nationalité _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Signalez si vous résidez en Zone Urbaine Sensible (ZUS) Oui Non

Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____

Courriel (obligatoire) _____ @ _____

Pour les personnes nées à l'étranger

Nom du père _____ Prénom du père _____

Nom de jeune fille de la mère _____ Prénom de la mère _____

QUALIFICATION – DIPLÔME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports – Activités Aquatique et de la Natation

E.R.F.A.N. Ile-de-France
163 Bld Mortier
75020 PARIS
Tel : 01.40.31.19.29

Tests sélection: 28 novembre 2024
Positionnement : 29 novembre 2024
Période de formation : 29 novembre 2024 au 30 juin 2025

ACTIVITÉS ENCADRÉES

Activités Aquatiques et de la Natation

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) _____ éducateur(trice) sportif(ve) souhaitant exercer les fonctions prévues aux articles L.212-1, L.212-2 et L.212-7 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L.212-9 du même code. J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

Fait àle.....*Nom et signature*

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Votre financement de la formation

LE COUT DE LA FORMATION EST DE 1500 EUROS

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats en emploi

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter avant le démarrage de la formation).

Candidats sans emploi

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez:

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation. Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser en amont de l'inscription aux tests de sélection. L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter.

Mode de financement envisagé

- Auto financement
- Aide financière

Organisme sollicité :

Montant de l'aide envisagé :

J'atteste l'exactitude des informations portées dans le présent dossier d'inscription. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas

Fait à le
Nom et signature

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52
Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Attestation de prise en charge financière

À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur : _____

Numéro SIRET : _____ code APE : _____

Adresse de facturation du soussigné : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____ @ _____

Dossier suivi par : _____

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Ile-de-France au bénéfice de :

(Nom et prénoms du stagiaire) : _____

pour un montant total de : _____ euros

(indiquer la somme en toutes lettres)

La partie ci dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCO: _____ N° SIRET: _____

Adresse de facturation de l'OPCO: _____

Téléphone : _____ Courriel: _____ @ _____

Dossier suivi par : _____

À l'égard de l'ERFAN de la Ligue Ile-de-France de Natation, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur À LEDATE, CACHET ET SIGNATURE

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « LIGUE ILE-DE-FRANCE NATATION »

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

et de traitement des données personnelles

Formulaire exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport Activités Aquatiques et de la Natation

Je soussigné(e),, autorise n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN. La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certificat médical

**Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport
Activités Aquatiques et de la Natation
(Cf. annexe IV arrêté du 21 juin 2016)**

Je soussigné(e), docteur en médecine, certifie avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normale ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

- Avec correction
 - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
 - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.
- Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10
- Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10
- La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à....., le.....

Signature et cachet du médecin,

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52
Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informations au médecin

A. Activités pratiquées au cours de la formation

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération Internationale de Natation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique

B. Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C. Test lié aux tests de sélection

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 200 mètres 4 nages.

D. Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Structures d'accueil

L'alternance : Les cours théoriques occuperont une partie de la formation, l'autre partie étant dévolue aux stages en structures d'accueil.

Engagement du Tuteur - 1

Nom, prénom du tuteur : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN n° _____

m'engage à assurer la fonction de tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN de :

_____ dans la structure _____.

Date et signature du tuteur

Date, signature et tampon du Responsable

Engagement du Tuteur - 2

Nom, prénom du tuteur : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN n° _____

m'engage à assurer la fonction de tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN de :

_____ dans la structure _____.

Date et signature du tuteur

Date, signature et tampon du Responsable

Une fois l'inscription validée, les conventions de stage seront envoyées au stagiaire.

Le tuteur s'engage à être présent avec son stagiaire en situation pratique au moins une fois par semaine et à faire une réunion avec lui sur le déroulement de la formation au moins une fois par mois.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CALENDRIER PROVISOIRE UC4 BPEJS AAN 2024/2025

		nov-24				déc-24				janv-25				févr-25				mars-25				avr-25				mai-25				juin-25			
		Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage	Centre	structure	Certification	rattrapage
Ve	1	Clôture des inscriptions 29/10/2024				Di	1	6		Me	1			Sa	1	5		Sa	1			Ma	1			Je	1			Di	1		
Sa	2					Lu	2			Je	2			Di	2	5		Di	2			Me	2		4	Ve	2			Lu	2		
Di	3					Ma	3			Ve	3			Lu	3			Lu	3			Je	3			Sa	3			Ma	3		
Lu	4					Me	4			Sa	4			Ma	4			Ma	4			Ve	4			Di	4			Me	4		
Ma	5					Je	5			Di	5			Me	5	5		Me	5		5	Sa	5		7	Lu	5			Je	5		
Me	6					Ve	6			Lu	6			Je	6			Je	6		5	Di	6		7,5	Ma	6			Ve	6		
Je	7					Sa	7			Ma	7			Ve	7			Ve	7			Lu	7			Me	7			Sa	7		UC4
Ve	8					Di	8			Me	8		5	Sa	8		6	Sa	8		6	Ma	8			Je	8			Di	8		
Sa	9					Lu	9			Je	9			Di	9		8,5	Di	9		5	Me	9		5	Ve	9			Lu	9		
Di	10					Ma	10			Ve	10			Lu	10			Lu	10			Je	10			Sa	10			Me	10		UC4
Lu	11					Me	11			Sa	11			Ma	11			Ma	11			Ve	11			Di	11			Me	11		
Ma	12					Je	12			Di	12			Me	12		5	Me	12		5	Sa	12			Lu	12			Je	12		
Me	13					Ve	13			Lu	13			Je	13			Je	13			Di	13			Ma	13			Ve	13		
Je	14					Sa	14			Ma	14			Ve	14			Ve	14			Lu	14			Me	14			Sa	14		
Ve	15					Di	15			Me	15		5	Sa	15			Sa	15		7	Ma	15			Je	15			Di	15		
Sa	16					Lu	16			Je	16			Di	16			Di	16		7	Me	16			Ve	16			Lu	16		
Di	17					Ma	17			Ve	17			Lu	17			Lu	17			Je	17			Sa	17			Ma	17		
Lu	18					Me	18			Sa	18			Ma	18			Ma	18			Ve	18			Di	18			Me	18		
Ma	19					Je	19			Di	19			Me	19			Me	19			Sa	19			Lu	19			Je	19		
Me	20					Ve	20			Lu	20			Je	20			Je	20			Di	20			Ma	20			Ve	20		
Je	21					Sa	21			Ma	21			Ve	21			Ve	21			Lu	21			Me	21			Sa	21		
Ve	22					Di	22			Me	22		5	Sa	22			Sa	22			Ma	22			Je	22			Di	22		
Sa	23					Lu	23			Je	23			Di	23			Di	23			Me	23			Ve	23			Lu	23		
Di	24					Ma	24			Ve	24			Lu	24			Lu	24			Je	24			Sa	24			Ma	24		
Lu	25					Me	25			Sa	25		3	Ma	25			Ma	25			Ve	25			Di	25			Me	25		
Ma	26					Je	26			Di	26		8	Me	26			Me	26			Sa	26			Lu	26			Je	26		
Me	27					Ve	27			Lu	27			Je	27			Je	27			Di	27			Ma	27			Ve	27		
Je	28					Sa	28			Ma	28			Ve	28			Ve	28			Lu	28			Me	28			Sa	28		
Ve	29					Di	29			Me	29		5	Sa	29			Sa	29			Ma	29			Je	29			Di	29		
Sa	30		3	Début de session		Lu	30			Je	30			Di	30			Di	30			Me	30			Ve	30			Lu	30		Fin de session
						Ma	31			Ve	31			Lu	31			Lu	31		1				Sa	31						JURY PLENIER REGIONAL	
		3	0			20	10			11	20			14,5	20			14	31			14,5	9			0	0					Début juillet 2025	
		3	0			23	10			34	30			48,5	50			62,5	81			77	90			77	90						

- Entreprise
- Centre journées BP UC4
- Epreuves certificatives UC4



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).